
**Bilan d'utilisation des 2 lits d'hébergement
de la résidence Ste-Claire pour le PAJ-SM
*Du 1^{er} avril 2009 au 23 octobre 2010***

Hélène Rochette, agente de programmation

Le 23 octobre 2010

BILAN D'UTILISATION DES 2 LITS DU TSM

Rappel du contexte

Afin de répondre aux problématiques rencontrées dans le traitement des dossiers des personnes présentant des problèmes de santé mentale à la cour municipale de la Ville de Montréal, les ministères de la Justice et de la Sécurité publique ainsi que celui de la Santé et des Services sociaux ont collaboré au développement d'un projet pilote de « Tribunal de la santé mentale »(TSM).

Pour soutenir l'implantation du TSM, la résidence Ste-Claire s'est vu confier, au printemps 2009, le mandat de développer deux lits d'hébergement pour des contrevenants qui acceptent de participer au programme volontaire « Plan d'accompagnement Justice et Santé (PAJES). Le projet s'adresse à des adultes, hommes et femmes, ayant commis des délits mineurs et présentant une problématique de santé mentale avec ou sans suivi médical psychiatrique.

Au démarrage du projet, les services demandés étaient d'assurer aux personnes des conditions adéquates d'hygiène, une alimentation équilibrée et un encadrement adapté. Il y avait également un volet d'intervention pour assurer le soutien à la personne pour surmonter ses difficultés et viser son maintien et son intégration dans la communauté.

Liens avec le TSM

L'agente de liaison, d'UPS-justice assure le lien entre le TSM et la résidence Ste-Claire. Suite à l'acceptation du client du programme PAJES, elle évalue la pertinence d'une référence à Ste-Claire. Elle communique avec l'agente de programmation pour présenter le dossier et convenir de l'acceptation du client à Ste-Claire. Elle agit à titre d'agente de liaison et est en contact fréquent avec l'équipe. Elle s'assure du respect des conditions de l'ordonnance de la cour. Elle valide l'évolution de la situation de la personne. Elle répond à toutes demandes des intervenants de Ste-Claire en lien avec le contexte légal et social de la personne.

L'accès à Ste-Claire demeure une mesure volontaire et par conséquent étant donné le peu d'informations dont l'agente de liaison dispose au moment de la référence, des conditions et des procédures ont été mises en place pour nous assurer de la collaboration des clients.

Avant d'accéder à Ste-Claire, le client est informé par l'agente de liaison du mandat de la ressource et le manuel d'accueil lui est remis. Il est informé qu'il devra consentir aux éléments suivants :

- Signer le formulaire de consentement à la divulgation d'informations avec l'équipe traitante et l'agente de liaison du TSM.
- Fournir une copie de l'ordonnance de libération du tribunal et du PAJES
- Accepter de donner les informations requises en lien avec sa situation aux intervenants de Ste-Claire.
- Accepter l'évaluation psychiatrique lorsque sans suivi
- Poursuivre leur suivi psychiatrique
- Respecter les règles de fonctionnement à Ste-Claire notamment pour la procédure d'accueil particulière pour les personnes référées par le TSM

Problématiques de santé mentale

La majorité des personnes référées présentent des symptômes psychotiques actifs tels des hallucinations auditives, des hallucinations olfactives, une labilité émotionnelle, de la méfiance, des idées délirantes (ex : une personne est convaincu que la fin du monde est en 2012 et une autre dit communiquer avec Dieu.)

Une problématique de consommation de drogue est également identifiée pour 3 personnes

Enjeux

Nous avons eu jusqu'à maintenant 5 personnes référées sans suivi psychiatrique et 4 ayant un statut de sans domicile fixe (SDF). Quatre d'entre elles ont accepté une évaluation psychiatrique. Le mode de répartition des SDF entre les urgences de Montréal, ne favorise pas le développement d'un partenariat efficace en lien avec les besoins de la clientèle qui nous a été référé jusqu'à maintenant. Le développement d'une entente avec un seul établissement nous apparaîtrait comme plus efficace pour offrir une qualité de services arrimée aux particularités de cette clientèle.

Contrairement aux attentes de départ en matière de services à offrir, nous constatons que les interventions liées à la gestion des symptômes prennent une place importante dans le quotidien à Ste-Claire. La présence de symptômes positifs amène des comportements dérangeants tels; crier en réponse à ses voix, bizarrerie dans les attitudes comme épier les intervenants et leur jeter des regards menaçants. Le délai dans la prise en charge des personnes sans suivi psychiatrique a comme conséquence de retarder le début du traitement pharmacologique. La personne est ainsi peu disponible à la réadaptation et aux activités de réinsertion sociale, ce qui se reflète nécessairement dans la durée de séjour qui est nettement supérieure aux 3 semaines prévues dans le projet d'origine. L'équipe de Ste-Claire est donc appelée à jouer un rôle actif dans l'amorce du traitement. Plusieurs démarches sont faites pour avoir accès à des services en psychiatrie. En lien avec l'équipe de traitement, l'équipe de Ste-Claire collabore par ses observations à l'ajustement du traitement pharmacologique et soutient les personnes dans l'acceptation de la maladie et de la prise de médication.

Problématiques sociales

Les tâches demandées à l'équipe de Ste-Claire sont nombreuses et variées. On constate que même lorsque le client a déjà un suivi psychiatrique, il n'a souvent aucun service en dehors de ses rencontres avec son psychiatre.

Plusieurs des personnes référées doivent entreprendre de nombreuses démarches pour régulariser leur situation avec plusieurs organismes gouvernementaux et autres. Les intervenants doivent par exemple les accompagner dans leurs démarches avec la sécurité du revenu, la RAMQ, le chômage, l'immigration, la SAAQ, revenu Québec, revenu Canada.

Les intervenants ont à organiser la récupération des effets personnels des clients suite à leur libération. Les effets personnels doivent être récupérés au centre de détention dans un délai de 24 hres. Dans d'autres situations, des arrangements doivent être pris avec les policiers lorsque le client ne peut se présenter à son ancien domicile.

L'équipe de Ste-Claire évalue les besoins de soutien requis de la clientèle après leur séjour à Ste-Claire. Il est important de prévoir une consolidation des acquis pour favoriser une intégration réussie dans communauté et éviter les risques de récidive au niveau légal. La pair-aidante a un suivi externe avec un client. Un autre client est référé aux appartements supervisés.

Il est intéressant de constater que jusqu'à maintenant 7 clients sur 8 n'ont pas récidivé lors de leur séjour à Ste-Claire.